



FORUM CONTINENTAL DE LA CSI-AFRIQUE SUR L'ACCORD DE LA ZONE DE LIBRE-ÉCHANGE CONTINENTALE AFRICAINE (ZLECAf)

Déclaration de Tunis, du 27 septembre 2022

Nous, dirigeants, chercheurs et éducateurs des organisations syndicales africaines, réunis au Forum continental de la CSI-Afrique du 26 au 27 septembre à Tunis, avons délibéré sur la ZLECAf et convenu de ce qui suit :

Le mouvement syndical, à l'instar de nombreux groupes de citoyens africains, a salué l'adoption du programme de la ZLECAf par les chefs d'État africains en 2012, dans l'espoir de voir ce dernier devenir un instrument de transformation et d'intégration des économies africaines, inspiré par les besoins et les aspirations du peuple et en mesure de les satisfaire, cela est une ambition de longue date qui revient dans plusieurs initiatives africaines adoptées depuis les indépendances, et en particulier l'Agenda 2063. Parmi les attentes des organisations de travailleurs, figure en particulier celle de voir une telle transformation économique constituer la base d'un développement économique durable susceptible d'inverser les décennies de désindustrialisation et de croissance sans emploi auxquelles les économies africaines ont été soumises, et de créer des possibilités accrues de travail décent et de moyens de subsistance pour les populations africaines.

Comme d'autres organisations de la société civile africaine qui plaident en faveur de politiques de commerce et de développement équitables, nous estimons que " la transformation et l'intégration des économies africaines nécessitent un éventail de politiques qui se complètent afin de renforcer à la fois les capacités des producteurs africains et les capacités de production en général; de développer les infrastructures nationales et régionales ; et de créer des marchés nationaux et régionaux intégrés destinés aux produits, aux producteurs et aux investissements africains. **Ces politiques devraient développer des liens internes, autrement dit des liens nationaux et régionaux entre les différents secteurs de l'activité économique, y compris les secteurs de l'agriculture, de l'industrie manufacturière et de l'extraction des matières premières. Ces politiques devraient viser à stimuler, appuyer et promouvoir les entreprises locales, nationales et régionales sous toutes leurs formes, en mettant notamment en place des réseaux productifs entre les entreprises africaines, quelles qu'elles soient, petites, moyennes ou grandes.** De plus, ces politiques devraient non seulement promouvoir et protéger les droits

économiques, sociaux et culturels de peuples partout en Afrique, mais aussi répondre à leurs besoins matériels.”¹

Par ailleurs, en tant qu'organisations de travailleurs qui, au cours des quatre dernières décennies, ont fait les frais des effets négatifs des politiques néolibérales d'ajustement structurel, nous comprenons [parfaitement] que les politiques de transformation des économies africaines doivent tenir compte des situations et des besoins de la diversité des classes, des sexes et des autres groupes sociaux mis au ban de la société, notamment les travailleurs, les agriculteurs, les petits producteurs et les commerçants. Plus important encore, le droit à un travail pleinement productif et décent ainsi qu'aux moyens de subsistance devrait être au cœur de ces politiques.

Nous reconnaissons que les politiques commerciales, y compris les éléments de libéralisation et de dérégulation du commerce, sont pertinentes. Toutefois, l'expérience des travailleurs et notre expérience en tant que représentant de leurs organisations montrent que les avantages des politiques commerciales en ce qui concerne l'Afrique (et en général) découlent de la contribution équilibrée qu'elles apportent au développement des capacités productives nationales, grâce à une industrialisation durable, et à la création d'emplois décents et de moyens de subsistance décents. La libéralisation du commerce, telle qu'elle est envisagée dans le cadre des protocoles sur les biens et les services tels qu'ils ont été conclus, n'est par conséquent que l'un des instruments de la gamme d'instruments qui devraient être équilibrés dans le processus d'industrialisation. Il était donc tout à fait logique que le programme de la ZLECAf adopté en 2012 s'inscrive dans le cadre de politiques plus larges visant à stimuler le commerce intra-africain.

Malheureusement, les considérations critiques ci-dessus sont loin de la réalité du traité de la ZLECAf qui a été signé en 2018 à Kigali, au Rwanda, et qui, après avoir recueilli le nombre requis de ratifications, est actuellement à différents stades de mise en œuvre et de nouvelles négociations.

Les processus de négociation qui ont conduit au Traité de Kigali et ceux qui ont suivi ont fait peu de place à la participation structurée et effective des citoyens représentés par leurs différents groupes socio-économiques, parmi lesquels figurent les travailleurs, les agriculteurs, les femmes, les jeunes et les secteurs privés nationaux. Par conséquent, les points de vue et l'expérience de ces groupes sont, dans le meilleur des cas, marginaux dans les accords qui ont été conclus.

L'Accord de la ZLECAf, tel qu'il a été adopté, représente en fait un processus d'accélération de la libéralisation et de la dérégulation du commerce aux dépens d'une interface cohérente ou d'une interconnexion séquentielle avec les autres éléments de politiques qui font partie de la gamme de mesures visant à stimuler le commerce intra-africain ou que les dirigeants africains eux-mêmes ont présentés comme nécessaires à un processus équilibré de transformation économique de l'Afrique. Les protocoles sur les biens et les services n'offrent pas la marge de manœuvre ou l'espace nécessaires permettant le type d'actions requises dans les autres domaines de politiques ou dans les nombreuses

¹ Déclaration des organisations de la société civile, y compris les organisations syndicales, adoptée lors de la Conférence du Réseau africain sur le commerce qui s'est tenue à Addis-Abeba en 2016.

autres initiatives politiques de portée continentale dans des secteurs tels que l'industrie, l'agriculture et les mines, qui sont censés contribuer à la transformation de l'Afrique.

De plus, les dispositions des protocoles conclus pourraient entraver les politiques connexes visant à aider les petites économies et les producteurs nationaux, en particulier les plus marginaux et les plus fragiles, à bénéficier [des avantages] de la libéralisation du commerce à l'échelle du continent. Les intérêts spécifiques des travailleurs, des femmes, des jeunes et d'autres groupes vulnérables n'ont pas été pris en compte dans le processus de conception de base de ces protocoles, et l'on ne voit pas comment les tentatives tardives en cours visant à élaborer des protocoles sur la jeunesse et le genre peuvent effectivement corriger les défauts de conception inhérents.

Il semble, en définitive, que l'orientation générale et les aspects spécifiques de ces protocoles ont été conçus dans le but de créer un grand marché continental plutôt que de favoriser la capacité d'investissement et de production nationale pour ce marché. La même tendance est jusqu'à présent évidente en ce qui concerne les protocoles sur l'investissement, la concurrence, la propriété intellectuelle et le commerce électronique, qui sont encore en cours de négociation.

En réalité, l'accord de la ZLECAf officiellement lancé en janvier 2021 et ses processus connexes ne sont pas suffisants pour répondre aux impératifs de transformation des économies du continent. Bien au contraire, en accordant des avantages aux plus grands acteurs économiques du continent, qui ont également des relations avec des forces économiques en dehors du continent, l'accord risque d'exacerber les problèmes et les inégalités du continent. De ce fait, nos attentes en ce qui concerne l'industrialisation et la base d'une création durable d'emplois et de moyens de subsistance décents risquent de ne pas être réalisées. Cette situation doit être corrigée.

Par conséquent, nous appelons à l'adoption des éléments suivants, tant dans la mise en œuvre des protocoles déjà conclus que dans la conception et la négociation des protocoles à conclure :

- a) **une approche et une orientation de la politique commerciale mieux adaptées aux défis de transformation identifiés dans l'Agenda 2063 et d'autres initiatives africaines ;**
- b) **une prise en compte particulière et explicite des impératifs de l'expansion du développement économique, de l'industrialisation et de la création d'emplois décents, selon des normes de travail reconnues ; et**
- c) **des processus qui permettent d'intégrer le rôle et la participation effectifs des citoyens africains, selon l'esprit de l'Acte constitutif de l'Union africaine.**

A cette fin, nous demandons que:

- a) **des espaces de dialogue social soient créés au niveau national, régional et continental pour permettre aux citoyens africains et à leurs groupements socio-économiques, notamment les travailleurs, y compris ceux de l'économie informelle, les agriculteurs, les commerçants, les producteurs, les entreprises, la société civile et le secteur privé, de participer en toute efficacité aux processus démocratiques et transparents et d'assurer la prise en compte de leurs préoccupations et points de vue dans les négociations ; et que**

- b) les informations sur les processus de la ZLECAf soient disponibles en temps utile et accessibles à tous les citoyens afin de favoriser leur contribution et leur participation effective aux niveaux national, régional et continental.**

En tant que représentants des travailleurs en Afrique, nous prenons l'engagement de mobiliser à la fois l'expérience, les capacités et les connaissances de nos mandants pour faire valoir nos points de vue sur le commerce et la transformation équitable des économies africaines dans le cadre de la ZLECAf.

Enfin, en tant que mouvement syndical, nous affirmons notre engagement à travailler en partenariat avec nos alliés de la communauté des acteurs non étatiques afin de développer un discours commun à utiliser dans le cadre de la ZLECAf. Le plus important est que nous puissions créer une stratégie commune pour garantir l'insertion, l'application et la mise en œuvre effectives de nos voix, nos aspirations et nos demandes en faveur de nos membres, populations et communautés.